

Anne-Charlotte Husson

"Théorie du genre" et controverses d'égalité en France

Romanica Silesiana 8/1, 49-58

2013

Artykuł został opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach
dozwolonego użytku.

ANNE-CHARLOTTE HUSSON
École Normale Supérieure de Lyon

« Théorie du genre » et controverses d'égalité en France

ABSTRACT: « Théorie du genre » and Controversies about Equal Rights in France
Focusing on debates held in France and concerning gay marriage, and on the use of the expression “théorie du genre,” this article examines anti-gender discourse outside academic spheres and its use serving to dismiss women’s claims for equal rights. “Théorie du genre” is shown to constitute a mistranslation of “gender theory,” with conceptual but also political consequences, as the rejection of the concept of gender is presented as an act of national resistance to the importation of a foreign and dangerous concept. Anti-gender discourse is described as an “ideological formation” (RENNES 93), and the prominence of the expression “théorie du genre” in recent public debates is analyzed in order to bring to light its Catholic grounding, its main semantic and lexical features, and its polemical purpose.

KEY WORDS: polemics, gender, enunciation, translation, equal rights, ideology.

En novembre 2012, des adversaires au projet de loi dit « Mariage pour tous » ont défilé à Paris derrière une immense bannière où l’on pouvait lire « ‘mariage pour tous’ = théorie du gender pour tous ». Lors des manifestations suivantes, leurs slogans incluaient également « on veut du sexe, pas du genre ! » et « la loi du Genre engraisse celle du marché ». Le jour de l’ouverture des débats à l’Assemblée Nationale, le 28 janvier 2013, on a pu entendre des députés de l’opposition crier « C’est la théorie du genre ! » au moment où le rapporteur du projet expliquait que ce dernier « ne [niait] pas la différence des sexes » mais que cette différence n’était « pas la seule base, le seul fondement, le seul modèle du désir, de la sexualité, du couple et de la famille ».

Le concept de « genre » a ainsi été régulièrement évoqué en France dans le contexte de débats passionnés sur la possibilité d’ouvrir le mariage aux couples homosexuels. Remarquons d’emblée qu’il intervient essentiellement dans le discours des adversaires de ce projet, qui dénoncent l’influence de la « théorie du

genre»¹. En 2011, cette expression s'était déjà trouvée au centre d'une querelle médiatisée ; sa récurrence dans la sphère publique demande à être interrogée. À partir de discours (écrits et oraux) portant sur des « controverses d'égalité » (RENNES 93) ayant pour point commun de s'opposer à la « théorie du genre », il s'agira de mettre en évidence des traits sémantiques et lexicaux caractéristiques ainsi que les divers enjeux d'un discours anti-genre que l'on propose de considérer comme une « formation idéologique² » (RENNES 93).

Émergence d'un espace polémique

Le genre fait sa véritable apparition dans le débat public en France en 2011, à l'occasion d'une querelle liée à des manuels de biologie pour les classes de 1^{ère} L et ES, plus spécifiquement aux sections « Devenir homme ou femme » et « Vivre sa sexualité ». Des réseaux catholiques, conservateurs et modérés, se mobilisent contre ce qu'ils appellent la « théorie du genre » et son introduction dans les classes de lycée. Christine Boutin, présidente du Parti Chrétien-Démocrate, écrit publiquement au ministre de l'Éducation Nationale pour « exprimer [son] indignation et [sa] vive inquiétude » quant au fait que les élèves concerné-e-s recevraient « un enseignement directement et explicitement inspiré de la théorie du genre ». À la rentrée scolaire, 80 député-e-s UMP proches de l'aile droite du parti, bientôt suivi-e-s par 113 sénateurs/trices, demandent au ministre le retrait de ce qu'ils/elles appellent la « théorie du genre sexuel ». La presse professionnelle puis généraliste s'empare du sujet, si bien que la polémique ne se limite bientôt plus à la sphère catholique. Les médias reprennent non seulement, généralement de façon non-critique, l'expression « théorie du genre », mais relaient aussi l'« inquiétude » des polémistes.

L'expression « théorie du genre » n'est pourtant pas employée par les chercheuses/eurs en études de genre, puisqu'il s'agit d'un néologisme issu des discours vaticans sur le sujet et qu'Anthony Favier décrit comme « un fait linguistique circonscrit à la sphère catholique » (FAVIER 2011 et 2012). Céline BÉRAUD, étudiant un corpus prenant pour objet les « théories du genre pour s'y opposer farouchement » (215), analyse l'émergence du discours vaticans sur le genre à la suite des Conférences sur les Femmes organisées par l'ONU au Caire en 1994 et à Pékin en 1995. Ce discours est caractérisé par le souci d'endiguer le

¹ Sauf indication contraire, l'expression inclura la variante « théorie du gender ».

² Juliette Rennes, suivant en cela Dominique MAINGUENAU (27), parle de « formation idéologique » pour désigner « tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrits que l'on peut rapporter à une identité énonciative ».

développement d'une idéologie jugée subversive et résumée par le concept de « genre », qui s'imposerait au niveau international grâce à l'action d'un lobby minoritaire en mesure d'imposer son vocabulaire. En réaction à ce lobbyisme linguistique, le Vatican met donc en place son propre discours sur le genre, idéologiquement structuré, ayant des caractéristiques sémantiques et lexicales propres ; il constitue la base idéologique et linguistique du discours anti-genre.

Relance de la polémique anti-genre

En novembre 2012, les député·e·s UMP Virginie DUBY-MULLER et Xavier BRETON présentent une « proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la théorie du *gender* en France », signée par quarante autres député·e·s. Cette proposition intervient peu après le vote par le Conseil des ministres du projet de loi « Mariage pour tous », présenté par les signataires comme un des signes de l'influence de la « théorie du *gender* ». Il s'agit de dénoncer la « pénétration » en France d'une « théorie » qui se distinguerait de *gender studies* reconnues, elles, « utiles ». La description de l'irruption du « *gender* » dans le champ des études de genre, qui perdrait alors sa dimension scientifique pour se transformer en « idéologie », et le paradoxe (pour ne pas dire le contresens) que cela constitue ne se comprennent qu'en replaçant ce texte dans la continuité du discours anti-genre.

La « théorie du genre » est de nouveau évoquée à l'Assemblée Nationale pendant la première discussion publique du projet de loi « Mariage pour tous », entre le 29 janvier et le 8 février 2013. Le « genre » (au sens de « rapports sociaux de sexe ») est évoqué 54 fois, dont 13 fois sous la forme « *gender* ». Ces deux termes sont employés, dans une grande majorité de cas pour le premier, exclusivement pour le second, par des député·e·s opposé·e·s au projet de loi.

À gauche, le concept est rarement invoqué et généralement de façon neutre ou positive. En revanche, quand Sandrine HUREL (PS) évoque l'« égalité des genres », Philippe GOSSELIN (UMP) s'exclame : « L'égalité des genres ! Le *gender* arrive ! ». Le glissement de « genres » à « *gender* » permet ici une prise de distance avec le contenu positif accordé par la députée au concept. L'alternative genre/*gender* se retrouve dans celle entre « théorie du genre » et « théorie du *gender* », expressions employées pendant les débats de manière interchangeable, y compris par les mêmes locuteurs/trices. L'expression connaît d'autres variations, puisque « théorie » est parfois remplacé par « idéologie », « dogme » ou « utopie ».

Dans presque tout le corpus des débats parlementaires, l'emploi des termes « genre » ou « *gender* » par les député·e·s de l'opposition a une connotation négative. On peut cependant citer une exception révélatrice : pour le député UMP

Jean-Frédéric Poisson, « on peut considérer qu'un enfant doit se forger dans l'altérité des deux genres masculin et féminin ». Le terme « genre » est employé ici comme substitut de « sexe », sans qu'aucune connotation négative ne soit décelable. Cet emploi sert cependant à reconduire la dualité de ce qui est appelé, tout au long des débats, « altérité » ou « altérité sexuelle », présentée comme essentielle dans l'éducation des enfants.

On peut constater que ceux/celles qui dénoncent le genre dans ces débats sont de loin ceux/celles qui en parlent le plus. L'articulation répétée du concept (même fondée sur une définition erronée) par les adversaires du texte montre que l'objet dénoncé apparaît, dans le même temps, comme un objet incontournable et le consacre paradoxalement comme central dans les débats portant sur la « démocratie sexuelle » (FASSIN 2005 : 14—16), même s'il n'est que très peu évoqué par les député·e·s en faveur du texte.

Le genre, une « idéologie néolibérale » ?

La filiation entre les polémiques sur le genre dans la sphère publique et le discours vaticanaï permet de mettre en lumière des constantes du discours anti-genre. Celui-ci prend pour cible une idéologie dont en présentera trois aspects récurrents : le refus de la différence, l'« obsession » de l'égalité et le caractère néolibéral.

Refus ou négation de la différence

Les verbes « refuser », « nier » et leurs dérivés sont employés de manière récurrente, avec pour objet le « sexe », la « nature » ou encore la « réalité ». Pour Pierre-Olivier Arduin (directeur de la commission de bioéthique du diocèse de Toulon-Fréjus), « le *gender* nie la complémentarité naturelle entre les sexes » et « promeut une anthropologie alternative *refusant* que la différence sexuelle inscrite dans le corps possède naturellement un caractère identifiant pour la personne ». Christine Boutin interroge : « Comment peut-on présenter dans un manuel, qui se veut scientifique, une idéologie qui consiste à *nier* la réalité : l'altérité sexuelle de l'homme et la femme ? ». Le texte soumis par Virginie DUBY-MULLER et Xavier Breton emploie des termes similaires : « [...] la théorie du *gender* [...] est un système de pensée et d'organisation globale de la société *refusant* en général ce qui est donné par la nature et en particulier le corps sexué ». On retrouve ce thème à de multiples reprises dans les débats parlementaires ; ce refus de prendre en compte le « corps sexué » s'inscrirait en outre dans un projet d'« uniformisation » de la société.

Égaux mais différents

Dans son analyse des discours vaticans sur « la femme », Céline BÉRAUD rappelle que ce corpus intègre désormais systématiquement le principe d'« égale dignité » des sexes et montre son articulation paradoxale avec une idéologie différentialiste (213). Ce paradoxe est à l'origine, dans le discours anti-genre, d'une rhétorique de l'égalité fondée sur le renversement. Il s'agit, selon Juliette RENNES, d'un procédé typique des controverses liées aux réclamations d'égalité en droit (94) : dans le cas du « mariage pour tous », ces dernières se heurteraient à une valeur fondamentale, la « différence ». Le discours anti-genre entreprend ainsi de disqualifier, au nom de la différence, une logique « égalitariste », tout en affirmant reconnaître le principe d'égalité. Pour éviter cela, il faudrait concilier égalité et différence (FASSIN 2005: 43—50). Considérons par exemple ce paragraphe de la proposition de commission sur la « théorie du gender » :

En revendiquant une *égalité abstraite* entre hommes et femmes, les tenants de cette théorie prétendent mettre fin à la discrimination que subiraient les femmes depuis des siècles par rapport aux hommes. Si toute lutte contre les discriminations fait, a priori, l'unanimité, il faut toutefois s'assurer que l'argument avancé ne sert pas un objectif qui ne dit pas son nom, celui de généraliser l'introduction en France de la théorie du *gender*, dans son sens subversif de *l'indifférenciation des sexes* [...]. [nous soulignons]

L'« égalité abstraite » revendiquée par les partisans de la « théorie du gender » s'opposerait à une « égalité réelle », c'est-à-dire ancrée dans la différence des sexes. Le discours des « tenants de cette théorie », mouvements féministes et LGBT, est ainsi mis à distance, ce qui permet de redéfinir les contours acceptables d'un combat pour l'égalité défini comme « lutte contre les discriminations ».

Ce mouvement rhétorique se retrouve dans les débats parlementaires. Patrick Ollier accuse ainsi la garde des Sceaux : « Vous êtes obsédée par l'égalité, on peut le comprendre. Nous aussi, nous souhaitons l'égalité. Mais pour vous, l'égalité, c'est l'égalité par l'effacement de la différence des sexes, c'est la déconstruction de la parenté fondée sur l'engendrement ». L'erreur vient, pour Xavier Breton, d'un manque cognitif du côté de la gauche : « l'idéologie du gender [...] prétend que le seul chemin pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, que nous souhaitons toutes et tous sur ces bancs, ne vous en déplaise, c'est de supprimer les différences en les niant. En fait, vous êtes incapables de penser ensemble l'égalité et la différence ».

Toute-puissance de l'individu et néo-libéralisme

Un autre argument récurrent consiste à décrire la « théorie du genre » comme une idéologie du choix individuel participant du néo-libéralisme triomphant. On peut ainsi lire dans le *Lexique des termes ambigus* publié en 2003 par le Conseil pontifical pour la famille : « [Les prétentions du féminisme du genre] ont trouvé dans l'anthropologie individualiste du néolibéralisme radical un milieu propice ». Seul compterait le bon plaisir de l'individu : « chaque personne pourrait ou devrait se déterminer selon son bon vouloir, dès lors qu'elle serait libre de toute prédétermination liée à sa constitution essentielle » (*Lettre aux évêques de France sur la collaboration de l'homme et de la femme*).

L'accusation de néo-libéralisme se retrouve dans les slogans des adversaires du « mariage pour tous », comme le déjà cité « la loi du Genre engraisse du marché ». Elle vient tantôt de la droite, tantôt de la gauche ; pendant les débats parlementaires, Philippe Gosselin (UMP) affirme percevoir dans le projet de loi « une victoire de l'individualisme, du désir égoïste », tandis que Bruno-Nestor Azérot (divers gauche, opposé au texte) dénonce un « individualisme hédoniste ». Un billet de blog intitulé « La 'théorie du Genre' et la Gauche » affirme :

Le Genre, de Gauche ? Pour nous, assurément non, car comme nous le rappelions dans notre article « la fièvre libérale-libertaire » : « La permissivité morale n'étant rien d'autre qu'un moyen de retirer toute barrière au consumérisme, plongeant la société dans un capitalisme sauvage. Ce syndrome libéral-libertaire est donc aux antipodes des valeurs de liberté de la gauche, puisqu'il enchaîne les personnes et les États aux bons vouloir des marchés.

Circulations transatlantiques et enjeux nationaux

Un autre thème récurrent est le caractère importé de la « théorie du genre », ainsi que la difficulté de l'acclimater dans le contexte français (FASSIN 2009). Cet enjeu transparait dans l'expression « théorie du genre » ainsi que dans les associations sémantiques dont elle fait l'objet, révélant une rhétorique polémique dans laquelle l'ennemi est étatsunien.

Enjeux de traduction

On peut avancer plusieurs hypothèses pour expliquer l'émergence du néologisme « théorie du genre » dans le discours catholique et son succès dans le

discours anti-genre en général. Elles découlent d'un problème linguistique : l'expression *gender theory* existe bel et bien en anglais, mais « théorie du genre » en est une traduction impropre. En effet, le nom composé *gender theory* désigne l'ensemble des théorisations du genre au sein d'un champ de recherches, mais il est impossible de parler dans ce sens de *the gender theory* : celle-ci désignerait une théorie en particulier. La traduction par « la théorie du genre » est donc abusive et conduit à unifier sous un seul intitulé un ensemble complexe et hétérogène de recherches sur le genre.

Cette traduction a deux autres conséquences importantes. La première est à la fois sémantique et épistémique : au nom « théorie » sont souvent associés en français les sèmes d'abstraction/ et /hypothèse/, voire /incertitude/. Que l'on considère par exemple cette phrase de Christine Boutin : « Comment ce qui n'est qu'une théorie, qu'un courant de pensée, peut-il faire partie d'un programme de sciences ? ». Plutôt que de désigner un champ de recherches, la « théorie du genre » en vient donc à désigner une théorie parmi d'autres rendant compte de l'organisation de la société. Cette théorie n'aurait, qui plus est, rien de scientifique.

La seconde conséquence est de nature politique : l'intitulé « théorie du genre » laisse en effet entendre que ce « corpus idéologique homogène » serait « doté d'une stratégie politique déterminée » (TRACHMAN). Non-scientifique, la « théorie du genre » est reléguée dans le champ militant. Les spécialistes en études sur les femmes et études de genre ont l'habitude de ce reproche (LAGRAVE 33). Il prend cependant une importance singulière dans le cadre des débats sur le « mariage pour tous » : Xavier Breton accuse ainsi ses collègues de gauche de n'être que « des militants de la théorie du gender ». L'unification opérée par l'expression relève d'une stratégie de l'amalgame et permet de représenter un « ennemi unique » (ANGENOT 126).

L'hésitation entre « genre » et « gender » ne peut en outre que rappeler l'histoire de l'introduction du concept en France. Même s'il est improbable que le discours anti-genre étudié ici se réfère aux débats internes au féminisme, il faut rappeler qu'il était courant jusqu'au milieu des années 2000, en particulier pour les universitaires féministes françaises, de référer au concept sous le nom de « gender ». Les arguments invoqués sont de plusieurs ordres : politique (le terme conduirait à rendre invisibles les femmes et à instaurer un rapport de symétrie entre les sexes), mais aussi linguistique (intraduisibilité) et culturel. Le refus de traduire reposerait sur « la conviction qu'avec la langue française, qui ne permet pas l'exacte traduction du terme, c'est quelque chose du génie national, d'une histoire et d'une singularité culturelle qui résiste » (PLANTÉ 129). En d'autres termes, le *gender*, issu d'un contexte américain, serait peu pertinent dans le contexte français pour décrire les rapports sociaux de sexe.

Eux et nous

Le discours anti-genre est en effet sous-tendu par une axiologie reposant notamment sur le couple «eux / nous» (ANGENOT 116). Un député cite lors des débats parlementaires l'ancienne ministre socialiste Georgina Dufoix pour qui «cette théorie qui vient des États-Unis estime qu'hommes et femmes sont interchangeables» et est «insufflée dans la société française». Pour Xavier Breton, c'est la fameuse «exception française» qui est en jeu :

C'est notre exception philosophique française et nous en sommes fiers. Vous, vous êtes en train de vendre votre âme aux Anglo-Saxons, aux Américains et leur théorie du genre. [Exclamations sur les bancs du groupe SRC] Si, chers collègues, vous vous inscrivez complètement dans cette idéologie. Au moins, assumez-le. Nous, nous sommes fiers de l'exception française.

Contre une théorie «insidieuse», qui «imprègne la société, mais ne fait pourtant l'objet d'aucun débat public», «que l'on voit cheminer petit à petit dans chacun des articles de ce projet de loi», le discours anti-genre est clair : il faut mettre en lumière le mécanisme caché de ce qui s'apparente à un complot, car, selon les termes de Patrick Ollier lors des débats parlementaires, «c'est [...] la théorie du genre qui se dessine ainsi progressivement et que nous démasquons peu à peu».

Conclusion

Le discours anti-genre, dont on s'est proposé de montrer la cohérence idéologique, constitue donc un ensemble d'énoncés «socio-historiquement circonscrits» (MAINGUENEAU 271) d'abord issus d'une identité énonciative catholique. Ce discours tend cependant à se propager, ce qui rend d'autant plus nécessaire la mise en évidence de ses traits récurrents et de sa filiation catholique. Il se caractérise par l'opposition entre un ordre jugé artificiel et celui de la «nature», s'incarnant dans l'«altérité sexuelle». Cette opposition s'inscrit dans une «lutte de préséances» entre les valeurs d'égalité et de différence (RENNES 94). La polémique anti-genre est présentée comme une résistance à la fois à l'«idéologie du genre» et à l'importation de concepts et valeurs jugés inadéquats dans le contexte français. Cette résistance s'appuie sur un objet polémique lui-même issu du discours vaticanaï, la «théorie du genre», qui semble faire office de mot d'ordre négatif. Les arguments opposés au «mariage pour tous» ne diffèrent guère de ceux invoqués naguère contre le PaCS (FASSIN 2005 : 37—41) ;

cependant, ces arguments sont aujourd'hui sans cesse ramenés à l'influence de la « théorie du genre ». Cet objet polémique sert à expliquer les revendications égalitaires des mouvements féministes et LGBT, mais la crainte d'une « uniformisation des sexes » recouvre en réalité celle d'une redéfinition des rôles genrés et, de manière concomitante, d'une légitimation complète des sexualités non-hétérosexuelles. Ce n'est évidemment pas sans fondement que les polémistes se réfèrent au concept de « genre » pour expliquer ces revendications, mais la dimension caricaturale de la « théorie du genre » apparaît pleinement dans ces discours qui s'appuient exclusivement sur une interprétation à visée polémique du concept.

Bibliographie

Sources primaires

- « Assemblée nationale — XIV^e législature — Session ordinaire de 2012—2013: Compte rendu intégral ». <http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/mariage_personnes_meme_sexe.asp>. Date de consultation : le 10 février 2013.
- « La 'théorie du Genre' et la Gauche ». <<http://valeursdegauche.wordpress.com/2013/02/19/la-theorie-du-genre-et-la-gauche/>>. Date de consultation : le 15 février 2013.
- ARDUIN, Pierre-Olivier, 2011 : « Éducation Nationale : le Gender s'inscrit dans nos manuels ». <<http://www.evangelium-vitae.org/actualite/1448/le-gender-au-programme-des-lycees—ce-qui-attend-vos-enfants-a-la-rentree-.htm>>. Date de consultation : le 13 février 2013.
- DUBY-MULLER, Virgine et BRETON, Xavier, 2012 : « Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'introduction et la diffusion de la théorie du gender en France ». <http://www.assembleenationale.fr/14/dossiers/diffusion_theorie_gender.asp>. Date de consultation : le 15 février 2013.
- MAILLÉ, Richard, 2011 : « Lettre sur la 'théorie du genre sexuel' ». <[http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.depute-mallie.com/assembleenationale/depute/file/lettre-commune-sur-la-therie-du-gender-30-aout-2011-.pdf&title=\[5\]](http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.depute-mallie.com/assembleenationale/depute/file/lettre-commune-sur-la-therie-du-gender-30-aout-2011-.pdf&title=[5])>. Date de consultation : le 15 février 2013.
- BOUTIN, Christine, 2011 : « Lettre ouverte à Luc Chatel sur le Gender ». <<http://veille-education.org/2011/05/31/lettre-ouverte-de-christine-boutin-a-luc-chatel-sur-le-gender/>>. Date de consultation : le 13 février 2013.
- Conseil Pontifical pour la Famille, 2005 : *Lexique des termes ambigus et controversés : Sur la vie, la famille et les questions éthiques*. Paris, Éditions Pierre Téqui.
- RATZINGER, Joseph, 2004 : *Lettre aux évêques sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*. <http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20040731_collaboration_fr.html>. Date de consultation : le 15 février 2013.

Sources secondaires

- ANGENOT, Marc, 1982 : *La parole pamphlétaire. Contribution à la typologie des discours modernes*. Paris, Payot.

- BÉRAUD, Céline, 2011 : « Quand les questions de genre travaillent le catholicisme ». *Revue de Culture contemporaine*, 414/2, février, 211—221.
- FASSIN, Eric, 2005 : *L'inversion de la question homosexuelle*. Paris, Éditions Amsterdam.
- FASSIN, Eric, 2009 : *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*. Paris, Éditions de l'EHESS.
- FAVIER, Anthony, 2011 : « La querelle autour du nouveau programme de biologie de 1^{ère} (I) ». <<http://penser-le-genre-catholique.over-blog.com/article-comment-et-pourquoi-les-catholiques-parlent-ils-de-theorie-du-genre-i-77562007.html>> (texte mis à jour le 9 mai 2012). Date de consultation : le 22 février 2013.
- FAVIER, Anthony, 2012 : « La réception catholique des études de genre ». <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00765786/>>. Date de consultation : le 22 février 2013.
- LAGRAVE, Rose-Marie, 1990 : « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ? ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 83, juin, 27—39.
- MAINGUENEAU, Dominique, 2002 : « Formation discursive ». In : *Dictionnaire d'analyse du discours*. Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (éd.). Paris, Seuil, 256—259.
- PLANTÉ, Christine, 2003 : « Genre, un concept intraduisible ? ». In : *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*. Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Christine PLANTÉ, Michèle RIOT-SARCEY et Claude ZAIDMAN (dir.). Paris, L'Harmattan, 127—136.
- RENNES, Juliette, 2007 : « Analyser une controverse. De la science politique à l'étude argumentative ». In : *Analyse de discours et sciences humaines et sociales*. Simone BONNAFOUS et Malika TEMMAR (dir.). Paris, Ophrys, 91—107.
- TRACHMAN, Mathieu., 2011 : « Genre : état des lieux. Entretien avec Laure Bereni ». <<http://www.laviedesidees.fr/Genre-etat-des-lieux.html>>. Date de consultation : le 22 février 2013.

Note bio-bibliographique

Anne-Charlotte Husson est agrégée de Lettres Modernes et élève de l'École Normale Supérieure de Lyon, actuellement en poste à l'Université de Cambridge où elle enseigne le français.